



KNAUF PROPAIN'T EASYLISS AIRLESS.fr

Fiche Technique Produit

2021-07

KNAUF PROPAIN'T EASYLISS AIRLESS

Enduits – Enduits prêt à l'emploi

Description du produit

Knauf Propaint EasyliSS Airless est un enduit de lissage et de finition prêt à l'emploi pour application mécanisée (airless ou machines à projeter). Il peut également être utilisé en application manuelle. Il est conforme à la norme NF T 36-005 ainsi qu'à la norme EN NF 15824 : 2009

Documents de référence

- Norme: EN NF 15824 : 2009
- Norme: NF T 36-005
- DOP: DOP_PROPAIN'T EASYLISS AIRLESS_2017-09-08.pdf

Mise en œuvre conformément à :

- DTU 59.1

Domaine d'emploi

Knauf Propaint EasyliSS Airless est destiné au lissage et à la finition des parois intérieures lisses par application mécanique. Il est préconisé pour les chantiers de taille importante ayant besoin de couvrir de grandes surfaces rapidement.

Knauf Propaint EasyliSS Airless peut être mis en œuvre dans :

- Les locaux de tous types ayant une classe d'hygrométrie EA

KNAUF PROPAIN EASYLISS AIRLESS

ENDUITS – ENDUITS PRÊT À L'EMPLOI



Caractéristiques techniques

Propriétés	Unités	Valeurs	Normes
Température d'utilisation	°C	5-30	-
Masse volumique	g/cm ³	1,6-1,8	-
Ph	-	7-9	-
Solubilité à l'eau	g/100ml	55-75	-
Couleur	-	Blanc	-
Réaction au feu	-	Euroclasse A2-s1,d0	NF EN 13501-1
Toxicité	-	Non toxique	-
Emission COV	-	A+	NF EN ISO 16000
Contenu en COV	%	< 0,1	ISO 11890 - 2
Consommation	-	Environ 500g à 1 kg par m ² de support	
Nettoyage des machines	-	A l'eau	
Ponçage	-	Utiliser grain 180-220	
Conservation	-	1 mois après ouverture du seau	

Conditionnement

Référence commerciale	Code article	Masse par unité (kg)	Nombre d'unité par palette
KNAUF PROPAIN EASYLISS AIRLESS 20 kg	610472	20	40
KNAUF PROPAIN EASYLISS AIRLESS 25 kg	610500	25	33

A conserver dans un local protégé à l'abri du soleil et des intempéries.

Knauf

Zone d'Activités – Rue Principale
68600 WOLFGANTZEN
www.knauf.fr

SUPPORT TECHNIQUE
Tél : 0 809 404068
support.technique@knauf.fr

La présente édition annule et remplace les précédentes. Au moment de la prescription et de la mise en œuvre, assurez-vous qu'elle est toujours en vigueur. Les informations se trouvant dans cette fiche sont données à titre d'information et sont limitées à une application en France Métropolitaine. Il est de la responsabilité du poseur de s'assurer de la conformité et de la faisabilité des travaux envisagés vis-à-vis de la réglementation, des règles de l'art en vigueur (DTU etc.) et des documents techniques du fabricant (Avis Techniques, Procès-Verbaux d'essai, Documents encadrant la mise en œuvre...). Toute mise en œuvre non conforme aux dispositions du présent document dégage la responsabilité du fabricant. Les photos ainsi que les schémas ont également une valeur indicative et ne constituent nullement des documents contractuels.